

### Avertissement

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre d'un travail collaboratif conduit au démarrage du projet Nature4Cities. Elles ont été rédigées par des participants issus de différents pays européens. Dans un souci d'applicabilité à toute l'Europe certaines notions ont été généralisées. Il faut donc les considérer comme un cadre d'information à transposer et approfondir pour une application au contexte français. D'autres ressources techniques sont disponibles sur le [NBS Explorer](#) dans la rubrique "pour aller plus loin" de chaque SFN.

## // Description générale et caractérisation de l'entité de la SfN

### I.1 Définition et différentes variantes existantes

#### Définition

Cette SfN concerne l'utilisation de réglementations d'État ou d'accords communautaires afin de favoriser la présence de la Nature en Ville. Grâce à la mise en œuvre de cette SfN, certaines zones peuvent être préservées d'une utilisation intensive ou l'utilisation efficace d'une ressource peut être renforcée. Par exemple, les plans directeurs ou les lois locales relatives à la construction définissent le ratio de construction au sein du terrain constructible, si l'aménagement est autorisé. Ainsi, les espaces verts peuvent être préservés en les définissant comme des terres non aménageables. Contrairement à la SfN « Réserver certains espaces à la biodiversité », cette SfN se concentre sur les zones urbanisées de la ville et sa portée géographique reste au sein des limites administratives de la ville.

#### Différentes variantes existantes

Il existe deux types de limitation du point de vue de la réglementation :

- les droits à construction du site / les types d'occupation des sols autorisés
- les conditions d'utilisation des ressources

#### Ces limitations seront inscrites dans les plans directeur de l'urbanisme

Ceux-ci permettent d'intervenir à 3 différentes :

- Echelle de la ville, métropolitaine (plan d'urbanisme, plan directeur)
- Echelle du quartier, du voisinage (plan d'action)
- Echelle de la parcelle, de l'objet (plan local d'urbanisme )

À l'échelle d'un plan d'urbanisme ou d'un plan directeur, un enjeu majeur du point de vue de la SfN est de garantir la préservation des espaces verts autour des limites de la ville. C'est une question assez importante vis-à-vis des conditions climatiques en milieu urbain. Cependant, en général, les limites de la ville contiennent également des sites industriels abandonnés, des friches industrielles ou des voies ferrées, ce qui rend la gestion de ces territoires plutôt difficile. Après quelques temps, la nature reprend souvent le dessus, c'est pourquoi envisager l'utilisation d'une SfN est une solution simple et peu onéreuse. Le seul effet négatif pourrait provenir d'une faible acceptabilité sociale pour des raisons de sécurité. Toutefois, cet aspect peut être facilement traité.



Fig. 1 : Le plan de développement des espaces verts de Budapest  
 (Source : *Budapest 2030 long term urban development concept, 2013*)



Fig. 2 : Plan directeur relatif aux arbres de Barcelone (2016) (Source : *Master plan for Barcelona's Trees 2017-2037*)

### Imposer des projets de SfN dans un quartier :

Pour planifier un projet à l'échelle du quartier, un plan d'action est utilisé. C'est l'occasion de créer de nouveaux espaces verts et de nouvelles continuités. La figure 3 est un exemple de plan d'action pour la réhabilitation du centre-ville de Bramfeld.



Fig. 3 : Centre-ville de Bramfeld, Hambourg – Plan d'action et d'urbanisme  
 Source : [http://www.duesterhoeft-hh.de/projekte.php?kategorie=Staedtebau&projekt\\_id=16](http://www.duesterhoeft-hh.de/projekte.php?kategorie=Staedtebau&projekt_id=16)

À l'échelle de la parcelle, des coefficients de biotope, des toitures végétales ou des quantités d'arbres par unité de surface peuvent être prescrits. Selon les pays, cela peut être inscrit dans le code de la construction (à visée nationale) ou dans des plans locaux d'urbanisme comme en France.



Hambourg - Source : Gründachstrategie Hamburger Preis für Grüne Bauten,  
<http://www.hamburg.de/gruendach>

**=> Limitation de la surexploitation des ressources**

En raison du réchauffement climatique et de la surpopulation, l'utilisation de l'eau pour l'arrosage peut être limitée lors des périodes de forte sécheresse.

En cas de climat sec ou lors de périodes de forte sécheresse, une utilisation raisonnée du feu voire une interdiction totale peuvent être préconisées.



Files d'attente devant une source naturelle à Capetown - 2018. (Photo : Bloomberg / Getty Images Hungary)

**I.2 Enjeux urbains et enjeux secondaires associés + impacts**

<p><b>Principaux enjeux et sous-enjeux ciblés par la SfN</b></p>	<p>06  Efficacité des ressources          &gt;06.1 Alimentation, énergie, eau          07  Santé publique et bien-être          &gt;07.3 Santé          10  Sécurité des personnes          &gt;10.2 Contrôle des événements extraordinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La restriction de l'utilisation de l'eau permet de préserver les ressources en eau potable</li> <li>- La restriction du pompage de l'eau permet de préserver le niveau d'eau des rivières</li> <li>- La restriction ou l'interdiction de l'utilisation de pesticides favorisent la préservation de la santé</li> <li>- Le ratio de surface construite contrôle le ratio de zones imperméabilisées et donc les effets des eaux de pluie peuvent être atténués</li> </ul>
--	--	--

<b>Co-bénéfices</b>	04  Biodiversité et espace urbain > 04-2 Développement et régénération de l'espace urbain > 04-3 Gestion de l'espace urbain 03  Enjeux de la qualité de l'air 07  Santé publique et bien-être >07-2 Qualité de vie 09  Urbanisme et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au filtrage des polluants atmosphériques</li> <li>- Contribution à l'amélioration de la qualité des continuités écologiques dans la ville</li> <li>- Garantie d'une meilleure répartition des espaces verts dans la ville</li> <li>- Renforcement de l'accès à des espaces verts de qualité pour les citoyens</li> </ul>
<b>Effets négatifs possibles</b>	08  Justice environnementale et cohésion sociale 11  Économie verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mécontentement social peut se manifester si l'utilisation de certaines ressources est restreinte ou interdite.</li> <li>- Si la zone constructible et aménageable est restreinte (avec un code de construction imprévu), le prix des propriétés peut augmenter de manière imprévisible.</li> </ul>

## II/ Informations plus détaillées sur l'entité de la SfN

### II.1 Description et mise en œuvre à différentes échelles spatiales

<b>Échelle à laquelle la SfN est mise en œuvre</b>	<p>Cela dépend de l'échelle de réglementation.</p> <p>Des codes de construction peuvent définir des règles générales à l'échelle nationale.</p> <p>Les plans directeurs ou les plans d'urbanisme contiennent généralement des stratégies pour la ville ou le quartier.</p> <p>La loi relative aux constructions locales définit des règles pour la parcelle, mais généralement à l'échelle du quartier.</p>
<b>Échelles affectées</b>	<p>Les échelles affectées sont les mêmes que celles répertoriées ci-dessus : l'échelle nationale (code de construction) ; l'échelle d'une ville ou d'un quartier (Plan directeur, plan d'urbanisme, etc.) ; ou l'échelle des environs ou des objets (plan d'action, code de construction local), mais l'impact peut aussi s'étendre au-delà de l'échelle de mise en œuvre pour certains enjeux (climat par exemple).</p>

### II.2 Perspective temporelle (avec problèmes de gestion)

<b>Temps estimé avant que la SfN ne prenne entièrement effet après sa mise en œuvre</b>	<p>Ces types de limitations peuvent provenir de réglementations à moyen et à long terme, sauf les plans d'actions qui visent généralement un changement sur 2 à 5 ans.</p>
<b>Durée de vie</b>	<p>De l'entrée en vigueur de la réglementation jusqu'à son annulation.</p>
<b>Développement durable et cycle de vie</b>	<p>Comme les prescriptions sont variées, les réglementations sont des bases solides mais leur pérennité peut être remise en cause lors des révisions des plans d'urbanisme.</p>

<b>Aspects relatifs à la gestion (type d'interventions + intensité)</b>	En fonction de la nature de la mise en œuvre. (Ex : investissement dans des friches industrielles et des terrains verts, construction)
---	--

### II.3 Intervenants impliqués/aspects sociaux

<b>Intervenants et réseaux techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanistes, experts en développement urbain</li> <li>- Aménageurs, investisseurs, constructeurs</li> <li>- Autorités responsables des permis, autorités de contrôle</li> <li>- Autorités locales et leurs conseillers experts</li> <li>- Experts en urbanisme</li> <li>- Propriétaires, concernés par la réglementation</li> </ul> <p>Lors du processus de prise de décision, des avocats et des experts doivent collaborer.</p>
<b>Intervenants impliqués dans le processus de prise de décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères et autorités correspondants</li> <li>- Autorités locales</li> <li>- Urbanistes</li> <li>- Habitants, invités à contribuer au processus de planification participatif</li> </ul>
<b>Aspects sociaux</b>	Les plans directeurs et les restrictions doivent être avantageux pour les citoyens et servir leurs intérêts. Si la sensibilisation et l'éducation environnementale sont bien initiées, les habitants peuvent également prendre part dans le processus de prise de décision avec responsabilité.

### II.4 Conception/techniques/stratégie

<b>Connaissances et savoir-faire impliqués ou points clés pour réussir</b>	<p>Pour prendre les bonnes décisions dans le cadre d'une réglementation correspondante par rapport aux objectifs adaptés définis, les techniques doivent être analysées précisément.</p> <p>Lors du processus de planification, l'implication des parties prenantes doit être organisée pour atteindre un niveau élevé d'acceptation sociale de la réglementation.</p> <p>Les investisseurs peuvent être convaincus que la valeur de la propriété sera augmentée par la mise en œuvre SfN de qualité dans le cadre du projet.</p>
<b>Matériel impliqué</b>	Code de construction, plan directeur, plan d'urbanisme, loi sur les constructions locales, plan d'action

### II.5 Aspects légaux associés

La municipalité peut créer des réglementations avantageuses pour les espaces verts et servant les intérêts de la communauté.

### II.6 Aspects économiques et financiers

<b>Gamme de coûts</b>	Les coûts d'une expertise externe pour le plan directeur, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Le temps de négociation avec des investisseurs potentiels.
<b>Origine du financement (public, privé, public/privé, autre)</b>	Concernant la réglementation, le financement est public.

## II.7 Associations possibles avec d'autres types de solutions (autres solutions écologiques ou conventionnelles)

La facturation de pénalités. En utilisant différents types de méthodes de sensibilisation, il est possible de développer un sens de responsabilité chez les personnes et les groupes sociaux > Éducation basée sur la nature.

## III/ Éléments clés et comparaison avec des alternatives

### III.1 Facteurs de réussite et de limite

<b>Facteurs de réussite</b>	- Acceptation sociale
<b>Facteurs de limite</b>	- Approche orientée sur le profit par des investisseurs privés

### III.2 Comparaison avec des alternatives

<b>Équivalent de solutions anciennes ou conventionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un taux plus élevé de zone construite au sein de la municipalité.</li><li>- Des valeurs plus élevées pour la surface construite au sein du terrain.</li><li>- Aucune réglementation de ce type dans la SfN privilégiée</li></ul>
<b>SfN similaire</b>	- Stratégies d'urbanisme

## IV/ Références

### IV.1 Références scientifiques et plus opérationnelles

Trees for Life – Master Plan Barcelona 2017-2037, 2017, Àrea d'Ecologia Urbana. Ajuntament de Barcelona.  
Vejre, Henrik & Primdahl, Jørgen & Brandt, J. (2018). The Copenhagen finger plan. Keeping a green space structure by a simple planning metaphor. 310-328.  
Integrated Water Resources Management: Toolbox - [http://www.cawater-info.net/bk/iwrm/toolbox\\_e.htm](http://www.cawater-info.net/bk/iwrm/toolbox_e.htm)

### IV.2 Sources utilisées dans cette fiche de renseignements

Trees for Life – Master Plan Barcelona 2017-2037, (2016), Àrea d'Ecologia Urbana. Ajuntament de Barcelona. 2017  
Budapest 2030 long term urban development concept, 2013;  
[http://infoszab.budapest.hu:8080/GetSPFile.aspx?Attachment=egyebkozettetel/Lists/Hirdetmeny/Attachments/74/Budapest\\_2030.pdf](http://infoszab.budapest.hu:8080/GetSPFile.aspx?Attachment=egyebkozettetel/Lists/Hirdetmeny/Attachments/74/Budapest_2030.pdf)  
Vejre, Henrik & Primdahl, Jørgen & Brandt, J. (2018). The Copenhagen finger plan. Keeping a green space structure by a simple planning metaphor. 310-328.

## V/ Auteur(s)

Nom	Institution/entreprise	Rédacteur/Expert
Flóra Szkordilisz	MUTK	Rédacteur
Marjorie Musy	Cerema	Relecteur
Plante & Cité		Relecteur